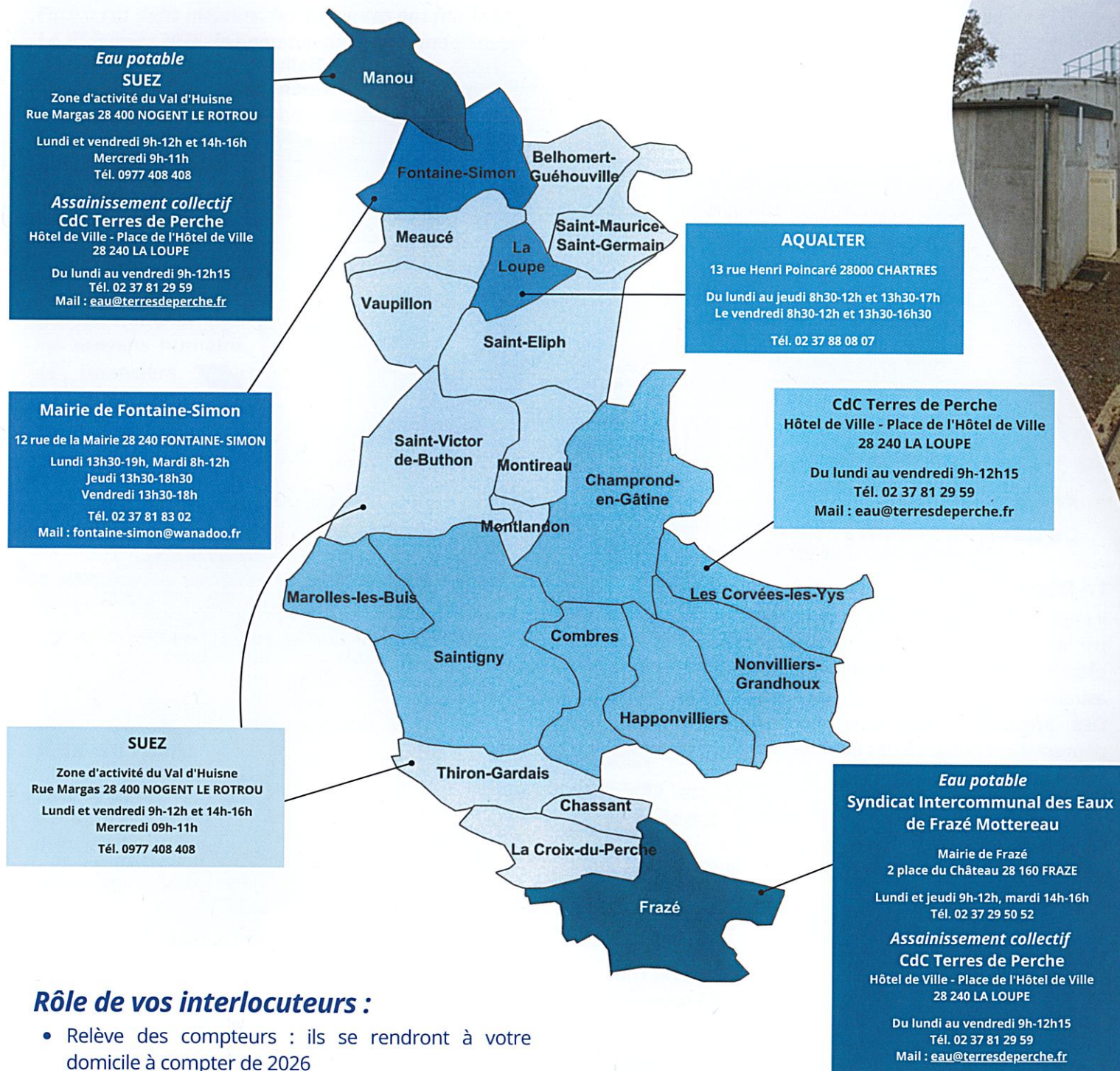


Vos interlocuteurs à partir du 1^{er} janvier 2026



Rôle de vos interlocuteurs :

- Relève des compteurs : ils se rendront à votre domicile à compter de 2026
- Ouverture ou fermeture de branchements
- Prise de rendez-vous
- Contrôle en cas de vente
- Toute question sur le service «Eau» et «Assainissement» (fuites, consommations...)

Facturation :

- Les factures seront désormais émises par ces interlocuteurs
- Des possibilités de mensualisation vous seront proposées

Comme tout changement important d'organisation, nous vous remercions par avance pour votre patience et votre compréhension :

- Vos rythmes et montants de facturation habituels pourront être perturbés.
- En cas de difficultés pour contacter votre interlocuteur : la Communauté de communes reste à votre écoute.
- Vos Mairies restent bien sûr à vos côtés pour vous orienter durant la mise en œuvre du transfert.

Communauté de communes Terres de Perche

Place de l'Hôtel de Ville 28240 LA LOUPE

02 37 81 29 59 . www.terresdeperche.fr . cdc@terresdeperche.fr